



Assistance Solaire Thermique  
25 Allée Champ Cerisier  
01480 SAVIGNEUX  
Tel : 06 08 86 45 19  
Fax : 04 74 08 54 77  
Email : thirobinet@gmail.com  
Site : <http://a-sol-therm.e-monsite.com/>

## Etude de Cas N0

Initial

### Préambule :

**Ce contrat est établi afin de fixer les limites spécifiques de la prestation à effectuer. Ce document doit être signé des 2 parties avant le début de la prestation.**

**Est nommé Client, la personne donneur d'ordre, est nommé Expert, la personne effectuant la prestation.**

#### - Article 1

##### **Durée du contrat :**

La durée du contrat d'étude de cas débute au jour de la signature et prend fin à la remise des plans avec procès verbal de réception des plans. Le présent contrat ne prend pas en compte la recherche de matériels ni la mise en service de l'installation.

#### - Article 2

##### **Utilité:**

Le présent contrat est établi pour une installation solaire thermique dont le but est de fournir du liquide ou de l'air chaud en vue d'une application spécifique. Les exemples les plus courants sont la production d'eau chaude en vue sanitaire, de chauffage ou de chauffage piscine. Le but est déterminé par la nature même de l'installation.

#### - Article 3

##### **Documents:**

Afin de préparer l'étude de cas, il est demandé de faire parvenir dès que possible les documents comme plans, cahier des charges, objectifs de préférence par voie informatique à l'adresse [thirobinet@gmail.com](mailto:thirobinet@gmail.com). Si le client fait parvenir des documents originaux par voie postale, cela devra être précisé afin que les dits documents lui soient restitués avec la remise des plans

#### - Article 4

##### **Opérations**

L'expert se doit de mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de proposer le meilleur système possible en respectant le budget, les objectifs, les contraintes géographiques et les évolutions possibles du système du client.

En fonction des critères énumérés seront établis :

- Etablissement de différentes solutions sous forme de synoptiques
- Avantages et inconvénients de chacune des solutions
- Fourchette de prix pour chaque solution
- Validation des objectifs par le client
- Validation d'une solution par le client
- Récupération des fiches techniques des matériels choisis par le client
- Dessin de l'installation sous informatique avec l'électronique choisie
- Préconisations générales de fonctionnement
- Procès verbal de remise de plans plastifiés

La mise en service et le choix des matériels ne sont pas prévus au présent contrat et peut faire l'objet de contrats additionnels en fonction de la demande du client, à tarif privilégié.

#### - Article 5

##### **Echange d'informations :**

L'étude de cas n'a pas de durée dans le temps et peut durer logiquement jusqu'à finition du dossier. Il est tout à fait logique qu'entre le moment des synoptiques, le choix du système, le choix des matériels par le client, il peut se passer plusieurs semaines ou mois.

Par contre, une fois le système choisi et validé, le client devra éviter de modifier les objectifs ou matériels principaux pour éviter des éventuelles erreurs futures.

- Article 6

**Fourniture des plans :**

- Les plans sont fournis sous forme A3 ou A4 suivant l'importance du plan concerné plastifié et sous forme informatique en pdf. Une notice avec légende est également fournie. Toutes explications supplémentaires sur les connexions peuvent être fournies par téléphone ou skype.

- Article 7

**Garanties :**

L'expert garanti que tout est fait pour trouver la meilleure solution pour la satisfaction du client, un maximum d'économies tout en respectant toutes les contraintes du client.

Si des évolutions ou options sont possibles, elles seront proposées au client qui pourra à convenance les appliquer ou pas. Ces options sont proposées au titre de conseils ou évolutions optionnelles et ne sont en rien obligatoires pour le fonctionnement prévu.

Pendant une durée de 6 mois, un tarif préférentiel reste possible pour la mise en service de l'installation.

- Article 8

**Déplacements:**

Le présent contrat est établi pour une installation solaire thermique. Il n'est pas prévu de déplacement spécifique, mais en cas de besoin, le client peut demander une visite avec supplément. Les principaux échanges se font par mail, téléphone ou skype.

- Article 9

**Avenant :**

Le présent contrat est établi pour une seule prestation et ne peut faire l'objet d'un avenant qu'au cas où l'installation ne correspondrait pas à ce qui est annoncé ci-dessous.

- Article 10

**Exécution :**

Le présent contrat est établi pour la somme de ....€ non soumis à TVA suivant code 293 du CGI. L'exécution du présent contrat commencera dès signature et règlement de l'acompte.

**Adresse installation :** .....

**Code postal et Ville :** .....

**Type d'installation : (cochez la case)**

- Production eau chaude sanitaire individuelle ou collective
- Système combiné pour eau chaude sanitaire et chauffage avec ou sans piscine
- Chauffage spécifique de piscine
- Autre : Précisez :

**Date et signature**

Pour le Client (inscrire le nom en clair)  
Cachet obligatoire si société

**Date et signature**

Pour l'Expert (inscrire le nom en clair)